**ARRETE N° 38/2017**

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l’organisation de la retraite aux flambeaux le 13 juillet 2017,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation,

**ARRETE** :

**ARTICLE 1** : Toute circulation routière sera interdite le jeudi 13 juillet 2017 à partir de 22 heures durant la retraite aux flambeaux les rues suivantes : rue du Capitaine Marlin, rue de la Victoire jusqu’à la halte fluviale, rue de la Clouère, rue du Pont Franquin, rue de la Victoire, rue du Monument, rue du Four, Quai de Londres, rue de la Meuse, rue du Capitaine Marlin.

**ARTICLE 2** : L’accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours.

**ARTICLE 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun

- Les organisateurs.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 5 juillet 2017.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.